

## **Compte rendu de la séance du 30 novembre 2020**

Secrétaire de la séance: Emmanuelle DELESTANG

### **Ordre du jour:**

- Délégation permanente au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- Convention de mise à disposition du personnel auprès du SIVOS
- Création d'un poste d'agent d'entretien
- Décision modificative du budget
- Devis Prévention Protection Incendie
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie
- Motion hôpital

### **Questions diverses:**

### **Délibérations du conseil:**

- **Délégation permanente au Maire ( DE 2020 048)**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire la délégation suivante :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

- **Convention de mise à disposition du personnel auprès du SIVOS (DE 2020 049)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.V.O.S), Dompnac, Sablières, St Mélanie (SIVOS) a besoin d'une personne pour des travaux d'entretien intérieurs et extérieurs sur les biens communaux y compris la voirie.

Il demande si un employé communal de notre commune pourrait être mis à leur disposition sous réserve de leur acceptation. Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de mettre à la disposition du SIVOS un employé communal afin d'effectuer divers travaux ;

- décide d'établir une convention de mise à disposition de personnel communal avec le SIVOS - autorise le Maire à signer la convention correspondante.

• **Délibération portant création d'un emploi permanent ( DE 2020 050)**

Considérant les besoins de la mairie pour l'entretien des locaux;

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création à compter du 30 novembre 2020 d'un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 3 heures.

**Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

• **Vote de crédits supplémentaires - dompnac ( DE 2020 051)**

Suite à l'examen du budget auquel il a été procédé avec le trésorier public, qui a constaté la cohérence entre le compte administratif et le compte de gestion, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est néanmoins nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder à des ajustements des comptes 2020 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**BUDGET COMMUNE (M14):**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5000.00	
60612	Energie - Electricité	3000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	1000.00	
6064	Fournitures administratives	482.00	
615231	Entretien, réparations voiries	7476.00	
615231	Entretien, réparations voiries	4918.00	
615232	Entretien, réparations réseaux	2641.02	
65548	Autres contributions	-9400.00	
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation		15117.02
<b>TOTAL :</b>		<b>15117.02</b>	<b>15117.02</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1550.00	
2132 - 51	Immeubles de rapport	5000.00	
2138 - 53	Autres constructions	-1100.00	
2158 - 43	Autres installat°, matériel et outillage	1100.00	
2188 - 44	Autres immobilisations corporelles	-1550.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>5000.00</b>	<b>5000.00</b>

TOTAL : 

20117.02	20117.02
----------	----------

**BUDGET EAU (M40)**

**FONCTIONNEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-5886.47	
61523	Entretien, réparations réseaux	2315.00	
618	Divers	2951.35	
6688	Autre	500.12	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	120.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**INVESTISSEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
21531 (040) - 11	Réseaux d'adduction d'eau	13303.59	
2183	Matériel de bureau et informatique	2000.00	
2315 - 16	Installat°, matériel et outillage techni	-5886.47	
2315 - 16	Installat°, matériel et outillage techni	-2000.00	
281531 (040)	Réseaux d'adduction d'eau	-13303.59	
4581 - 17	Dépenses (à subdiviser par opération)	2000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-5886.47
4582 - 17	Recettes (à subdiviser par opération)		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-3886.47</b>	<b>-3886.47</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-3886.47</b>	<b>-3886.47</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

• **Acceptation devis Prevention protection incendie ( DE 2020 052)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer l'alarme de la mairie qui est obsolète, de commander des détecteurs de fumée pour la mairie, l'appartement de la commune ainsi que pour l'ancienne mairie et d'installer un extincteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société Prevention protection incendie pour un montant de 747,60 euros (détecteurs, alarme, panneaux, installation d'extincteurs supplémentaires) et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

• **Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie ( DE 2020 053)**

Madame le Maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative à la modification des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 12 novembre 2020.

Elle donne lecture de cette délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

### **III GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **C DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **C 4 Biodiversité**

Gestion et animation de l'Espace Naturel Sensible et du site Natura 2000 : vallées de la Beaume et de la Drobie

Après en avoir débattu,  
Le conseil municipal

Se prononce favorablement, à l'unanimité pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 12 novembre 2020.

##### **• Motion santé (DE 2020 054)**

Considérant les difficultés d'accès aux soins médicaux rencontrées par nombre d'habitants du pays de Beaume-Drobie ;

Considérant notre préoccupation quant aux risques d'aggravation de ces difficultés dans les années à venir au regard de la pyramide des âges des médecins installés sur notre territoire ;

Considérant les recrutements médicaux en cours au sein du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises dont la réussite est la condition pour pérenniser une offre hospitalière de proximité en médecine et SSR au service de la population de notre territoire ;

Le Maire et le Conseil municipal appellent

L'ensemble des professionnels de santé à œuvrer à nos côtés et aux côtés de l'hôpital des Cévennes Ardéchoises afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins,

décident

De solliciter l'ARS, en accord avec le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, pour initier la mise en place d'un Contrat Local de Santé, outil qui permet de définir la politique de santé voulue sur notre territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Adoptée à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- Madame le Maire a répondu à une interview et un article sera publié dans le petit journal de Beaumont.
- Réflexion autour de la création d'un CCAS. Monsieur Jean TIRELLI devant participer à une réunion à la mi-décembre avec d'autres conseillers délégués aux actions sociales, la discussion se poursuivra ensuite.
- Le conseil décide à l'unanimité d'offrir cette année des paniers de Noël composés de produits locaux à partir de 70 ans.
- Après vérification par la mairie, les stocks de sel sont suffisants.
- Madame le Maire est autorisée à signer le devis de l'entreprise AYGLON pour l'installation d'un poêle à bois dans le second logement communal conformément à la délibération n°2020\_045 du 04.11.2020.

Fait à Dompnac,  
le 30 novembre 2020

Le Maire  
Carole Lastella

